



Suivi de la Transparence et de l'Effectivité des Fonds
alloués aux réponses à la COVID-19



Ce projet est financé par
l'Union Européenne

RAPPORT MENSUEL MONITORING MEDIA MOIS DE SEPTEMBRE 2020



SOMMAIRE

Liste des abréviations.....	3
Liste des figures.....	3
RESUME EXECUTIF.....	5
INTRODUCTION	6
1 Méthodologie de l’analyse	6
1.1 L’échantillon d’analyse :.....	6
1.2 Méthode d’observation des médias.....	7
1.3 Quels aspects ont été analysés	7
2 RESULTATS DE L’ANALYSE	8
2.1 SITUATION SANITAIRE ET LUTTE CONTRE LA COVID 19	8
2.1.1 La catégorie de sujet traitée.....	8
2.1.2 Le traitement de la gouvernance, transparence, redevabilité sociale, Lutte contre la corruption.....	10
2.1.3 La qualité et le ton pris par les médias.....	11
2.1.4 La tentative de recoupement par le journaliste.....	12
2.1.5 Les sources d’informations.....	13
2.1.6 La catégorie de personnes interviewés.....	13
2.1.7 Les tendances des discours des personnes interviewées	14
2.1.8 La perception des actions des OSCs par le journaliste.....	15
2.1.9 La présence de message de sensibilisation aux gestes barrières.....	16
2.1.10 Formats de la couverture ventilés par média	17
3 Les Thèmes clés du mois	18
3.1 La gratuité de l’enseignement.....	18
3.2 Thème 2 – La HCC déclare non conforme à la constitution l'article 7 de la loi modifiant la loi portant code la communication médiatisée	19
3.3 Thème 3 - Election sénatoriale.....	20
3.4 Thème 4 - La garde à vue	21

Liste des abréviations

CCOC	Collectif des citoyens et des Organisations citoyennes
DUDH	Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
CADHP	Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CPPM	Code de Procédure Pénale Malgache
CSI	Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité
HCC	Haute Cour Constitutionnelle
KMF-CNOE	Komity Mpanara-maso Fifidianana - Comité National d'Observation des Elections
LCC	Lutte contre la Corruption
PIDESC	Pacte International relatifs aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels
MID	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
ONG	Organisation non gouvernementale
STEF	Suivi de la transparence et de l'effectivité des fonds COVID-19

Liste des figures

Figure 1: Catégorie de sujets traitées.....	8
Figure 2 : Traitement redevabilité sociale, Lutte contre la corruption, Finances publiques	10
Figure 3 : Tons et qualités pris par les médias	11
Figure 4 : Tentative de recoupement.....	12
Figure 5 : Sources d'informations.....	13
Figure 6 : Personnes interviewées	14
Figure 7 : Les tendances des discours des personnes interviewées	14
Figure 8 : Perception des actions des OSCs par le journaliste.....	16
Figure 9 : Présence de message de sensibilisation aux gestes barrières.....	17
Figure 10 : Formats de la couverture ventilés par les médias.....	18

RESUME EXECUTIF

Le projet Suivi de la Transparence et de l'Effectivité des Fonds alloués à la lutte contre la pandémie COVID19 (STEF) composé par MSIS-Tatao, CCOC, ONG Ivorary, TI-MG, OIMP, ONG Tolotsoa, ONG SAHA, ONG HITSY, ONG RAVINTSARA et le mouvement ROHY réalise un monitoring des médias.

L'observation des médias a été faite par des observateurs issus des organisations de la société civile. Elle couvre la période de 1er au 30 septembre 2020.

L'analyse des informations traitées par les médias a porté sur 10 points, à savoir : les thématiques de sujets traités par les médias, le traitement ou non du volet transparence et redevabilité sociale, le ton utilisé par les professionnels des médias, le recours ou non au recoupement des informations, les tendances des personnes interviewées, la perception des actions des OSC par les médias, la sensibilisation aux gestes barrières et enfin, le format de transmis privilégié des médias.

Le monitoring des médias a permis de constater les faits suivants :

1. Les sujets d'ordres sanitaires occupent la majorité des informations traitées par les médias (32% des catégories de sujets).
2. Seule 20% des informations relevées traitent du volet TRS (Transparence et Redevabilité Sociale).
3. Le professionnel des médias adopte un ton neutre (69 %) et rassurant vis-à-vis du public (19 %°).
4. Dans 49,8% des cas, les données relevées font état d'une tentative de recoupement par le journaliste.
5. L'interview constitue la principale source d'information des médias Tv et radios (65,48%).
6. Les médias affichent une hésitation à interviewer les personnes issues des OSCs (5%).
7. Sur les personnes interviewées, l'observation rapporte une tendance au discours politisé axé davantage sur les autres informations n'ayant pas trait directement ou indirectement à la pandémie.
8. Sur les informations traitées, les actions des OSCs sont plus ou moins perçues positivement par les médias (38 %).
9. Les informations traitées font état d'une faible sensibilisation aux gestes barrières (19%).
10. Le format « reportage » est privilégié par le professionnel des médias dans sa transmission des informations au public (69 %).

INTRODUCTION

Après le constat de 12 cas positifs à la COVID-19 le 21 mars 2020, la situation d'urgence sanitaire a été proclamée à Madagascar. Le projet « Suivi de la transparence et de l'effectivité des fonds COVID-19 ou STEF » intervient dans le cadre de ce contexte sanitaire exceptionnel.

Le projet STEF est mis en œuvre par un consortium constitué par MSIS-Tatao, CCOC, ONG Ivorary, TI-MG, OIMP, ONG Tolotsoa, ONG SAHA, ONG HITSY, ONG RAVINTSARA et le mouvement ROHY.

STEF contribue à ce que « les ressources financières obtenues et allouées pour la mise en œuvre des réponses à la pandémie COVID-19 atteignent leurs bénéficiaires/destinations ». Le projet STEF comporte un volet « monitoring des médias », qui effectue l'analyse des TV et radios en vue de faire une veille informationnelle régulière sur les décisions / informations politique, juridique, programmatique / budgétaire en réponses à la COVID-19

Le présent rapport « Monitoring Médias » a été produit afin de répondre aux objectifs du projet. Il s'agit d'évaluer la contribution d'une sélection de Médias à promouvoir le droit à l'information, le principe de transparence et de redevabilité sociale, la sensibilisation au respect des mesures sanitaires, la participation citoyenne et la paix.

Dans ce projet, l'analyse porte sur les médias traditionnels tels que la télévision et la radio afin de faire le suivi et observation des médias publics et privés dans le contexte de covid 19.

Les résultats de cette analyse permettront entre autres, de :

- Evaluer le contenu des informations véhiculées par les médias par rapport à la crise sanitaire
- Evaluer les interventions des acteurs étatiques et non-étatiques dans les médias
- Informer le public par une information « fiable et de qualité »
- Appréhender la crédibilité et la fiabilité des informations données au public
- Apprécier les tendances des organes de presse (tons, neutralité)
- Façon de relater les données/informations de notre observation
- Faire de la société civile une source d'informations fiables en matière de gouvernance, éducation aux médias (esprit critique des auditeurs)
- Recherches sur les besoins en renforcement des médias/journalistes

1 Méthodologie de l'analyse

1.1 L'échantillon d'analyse :

L'échantillon d'analyse est constitué par des stations de télévisions et radios traditionnels et nouveaux. Dans le contexte de crise sanitaire qui prévaut à Madagascar et dans le monde, le contenu des informations diffusées par les TV et radios est facteur de paix et cohésion ou d'incitation à la haine et au conflit.

Les critères adoptés dans le choix des médias ont été notamment :

- Qualité/quantité ;
- Audience ;
- Appartenance/tendance politique ;
- Lignes éditoriales.

12 stations Tv et radios ont donc été retenus, entre autres : TVM, TV Plus, Viva TV, Real TV, MBS, Kolo TV, IBC TV, RNM, Radio Don Bosco, SIFAKA, AZ Radio, Top Radio.

10 presses écrite et en ligne, dont : Madagascar Tribune, 2424.mg, Midi Madagasikara, La Gazette de la Grande Ile, Les Nouvelles, Malagasy News, La dépêche Orange Madagascar, L'Express de Madagascar, la Vérité et Radio France International (presse).

La période d'analyse s'étend du 1^{er} au 30 septembre 2020. Les informations traitées sont en rapport direct avec la pandémie (évolution, prise en charge, actions des différentes parties prenantes), induits par la pandémie ou non.

1.2 Méthode d'observation des médias

Le monitoring média consiste à :

- Recueillir les informations :
 - Mettre en place un groupe d'écoutes des médias (tv, radios, écrit et en ligne)
 - Concevoir et exploiter une application permettant de recueillir les informations/nouvelles ;
 - Former les moniteurs médias ;
- Analyser les informations :
 - Traiter les données recueillies par les moniteurs médias ;
 - Analyse des données traitées ;
- Présenter un rapport de monitoring média.

1.3 Quels aspects ont été analysés

Le monitoring médias porte sur l'analyse :

- De la situation sanitaire et de la lutte contre la covid 19
 - La catégorie de sujet traitée
 - Le traitement de la gouvernance, transparence, redevabilité sociale, Lutte contre la corruption
 - La qualité et le ton pris par les médias
 - La tentative de recoupement par le journaliste
 - Les sources d'informations
 - La catégorie de personnes interviewées
 - Les tendances des discours des personnes interviewées
 - Les tendances des discours des personnes interviewées
 - La perception des actions des OSCs par le journaliste
 - La présence de message de sensibilisation aux gestes barrières
 - Formats de la couverture ventilés par média
- Des Thématiques clés du mois en/ hors covid 19

2 RESULTATS DE L'ANALYSE

2.1 SITUATION SANITAIRE ET LUTTE CONTRE LA COVID 19

La gestion de la crise sanitaire liée à la covid 19 met en relief un ensemble de dispositif sanitaire, politique et socio-économique dont la compréhension par la population est primordiale afin d'endiguer la covid 19 à Madagascar. La possibilité pour le citoyen lambda d'accéder à une source d'information fiable et de qualité conditionne de près ou de loin le succès de la guerre contre le coronavirus dans la grande île. Dans le cadre de la présente analyse, les informations traitées par les stations Tv et radios sélectionnés seront examinés en vue de voir la tendance des discours utilisés et/ou les informations véhiculées par les professionnels des médias, les acteurs étatiques et non-étatiques.

2.1.1 La catégorie de sujet traitée

L'information traite-t-elle du volet sanitaire, politique, économique ou social ?

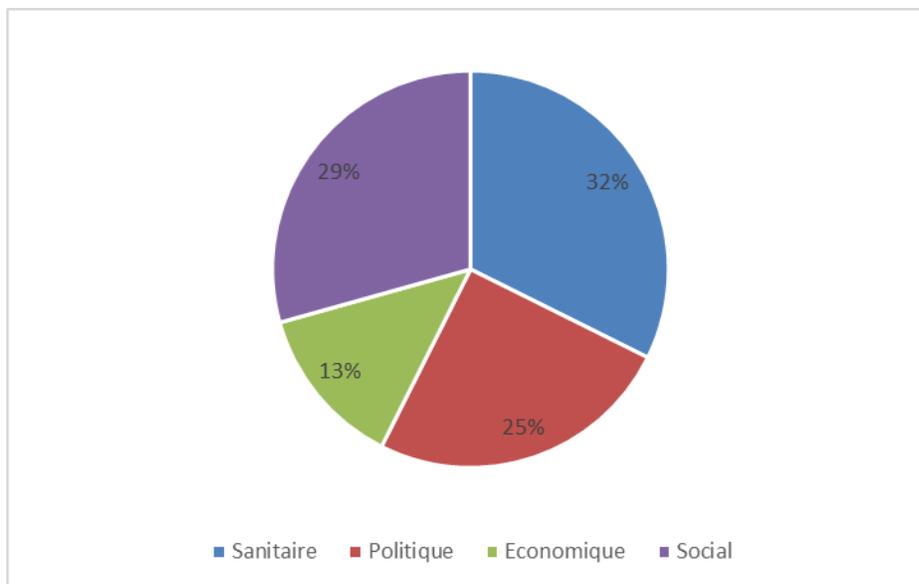


Figure 1: Catégorie de sujets traitées

Les sujets d'ordres sanitaires occupent la majorité des informations traitées par les médias (32% des sujets traités). Depuis le 19 mars dernier, Madagascar est en situation d'urgence sanitaire. L'attitude des médias vis-à-vis du public est facteur de la réussite de la lutte contre la pandémie. Les informations recensées proviennent pour la plupart de professionnels, d'experts et de techniciens.

Les faits les plus saillants ont été les suivants :

- **Le bilan épidémiologique du CCO Covid 19 a fait état d'un taux de guérison au-dessus de la moyenne mondiale (10/09/2020).** Le Pr Hanta Vololontiana, porte-parole du Centre de Commandement Opérationnel (CCO) Ivato, a évoqué un taux de guérison supérieur à la moyenne mondiale : « Dans le monde, le taux de guérison moyen est de 67,38% tandis qu'à Madagascar, il atteint 91,49% ».

- **L'officialisation de l'utilisation de la gélule CVO+ par le Président de la République (18/09/2020).** Cette information a été apportée par le chef de l'Etat à l'occasion de son déplacement dans la région Sava. Selon le chef de l'Etat, l'usine Pharmalagasy serait fin prêt à débiter ses activités.
- **Un sérieux relâchement est constaté dans la prévention du coronavirus (11/09/2020).** Le respect des gestes barrières et des mesures sanitaires commence à être oubliés par la population. Le risque d'une deuxième vague de forte propagation du coronavirus est à craindre.
- **Un désintérêt des Tananariviens vis-à-vis du test de dépistage de covid 19 (11/09/2020).** Contrairement aux mois précédents, il y a de moins en moins de ruée vers ces centres de dépistage de la covid 19. Les raisons seraient la crainte de contamination. Cette tendance peut également traduire un désintérêt par rapport à l'évolution de la pandémie.
- **Le maintien de l'interdiction du rituel du famadihana (09/09/2020).** Nonobstant le déconfinement progressif dans les hauts-plateaux. Aucune autorisation d'exhumation ne sera délivrée tant que l'état d'urgence sanitaire ne sera pas encore levé. Pour cause, la cérémonie entraîne des déplacements et rassemblements de foule.
- **Une victime de la covid 19 a été source de tension à Morondava (01/09/2020).** Les FDS ont eu recours à l'usage de la force pour disperser des attroupements suite à un incident résultant de la décision d'une famille d'enterrer une personne ayant succombé du coronavirus contre l'avis des professionnels de la santé et des autorités locales. Il s'agit d'un homme admis au centre hospitalier de référence régionale (CHRR) à Morondava pour des problèmes digestifs. Durant son hospitalisation, son état s'est aggravé au point d'entraîner son décès. Un test covid a été fait afin de lever les doutes des médecins, le défunt ayant présenté des symptômes de la maladie tels que des vomissements, la diarrhée et des difficultés respiratoires. A l'issue du test, le résultat est tombé, l'homme était porteur de la covid 19. La source des tensions tient au fait que la famille de la victime a décidé unilatéralement d'emporter la dépouille contre l'avis des responsables en vue de faire les rites funéraires... Les FDS ont, néanmoins, pu intercepter le convoi et procéder à l'inhumation immédiate du défunt au cimetière de Betania conformément au protocole sanitaire et en présence d'un nombre restreint de la famille.
- **Le Dr Manitra Rakotoarivony (11/09/2020),** a mis en garde la population contre un relâchement généralisé des mesures sanitaires qui serait à l'origine de l'augmentation des nouveaux cas de contamination. Ce professionnel de la santé a insisté sur le fait que : « *Si la courbe des contaminations ne fléchit pas, le reconfinement est de nouveau à craindre.*

Nombreux sont ceux qui sont têtus et négligent le port du masque, encore moins le lavage des mains avec du savon. »

2.1.2 Le traitement de la gouvernance, transparence, redevabilité sociale, Lutte contre la corruption

Les informations diffusées traitent-elles de la Transparence, Redevabilité Sociale (TRS) et de la Lutte contre la corruption (LCC) ?

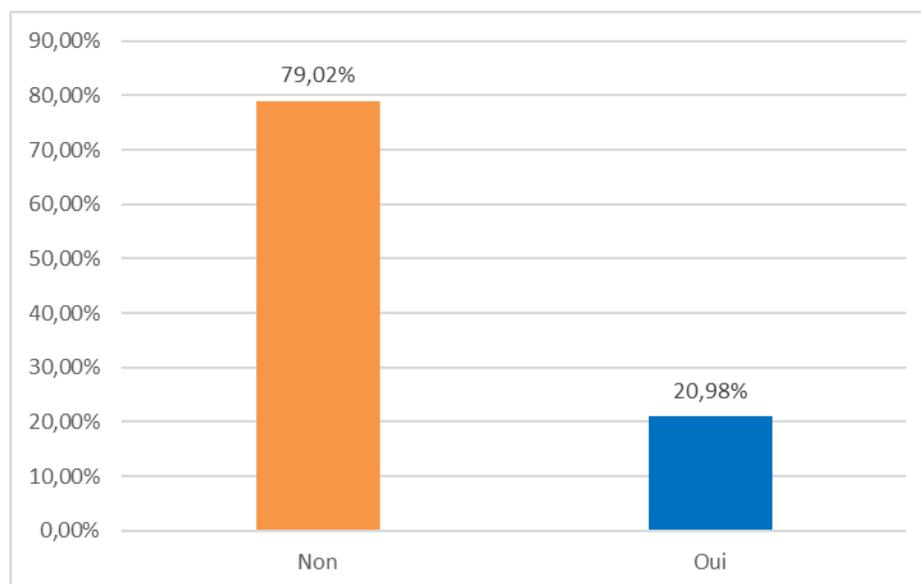


Figure 2 : Traitement redevabilité sociale, Lutte contre la corruption, Finances publiques

Seule 20% des informations relevées traitent du volet TRS (Transparence et Redevabilité Sociale). L'article 1^{er} alinéa 3 de la Constitution du 11 décembre 2010 pose le principe de l'Etat de droit comme fondement de la République. Qui dit Etat de droit dit transparence, bonne gouvernance, redevabilité sociale et lutte contre la corruption (LCC). Il est intéressant de voir qu'au cours du mois de septembre, les informations traitant le volet TRS sont relativement faibles, et ce dans ce contexte d'Etat d'urgence sanitaire où la transparence devrait être le mot d'ordre.

Parmi les données relevées, ayant trait à ce volet, on peut citer notamment :

- **L'article sorti par l'OCCRP** Journaliste d'investigation spécialisé dans la lutte contre la corruption et correspondant de Transparency International-Initiative Madagascar (TI-MG), relatif à l'attribution du marché public de fabrication de passeport biométrique. Il s'agit d'une affaire de soupçon de corruption à l'endroit du Ministre de la sécurité publique en 2006 et le ministre des affaires étrangères 2010-2011. Ces derniers auraient reçu un pot de vin d'un montant de 120 000 euros de la part de la société Semlex en contrepartie du marché. Une enquête a révélé que $\frac{3}{4}$ du coût de fabrication du passeport revient au portefeuille de la société Semlex depuis 14 ans. TI MG lance un appel au BIANCO

et au SAMIFIN afin de faire une investigation plus approfondie dans cette affaire. Si les faits sont avérés, la Haute Cour de Justice (HCJ) sera certainement saisie (11/09/2020).

- **Le RMDM Diaspora qui réclame l'ouverture d'une enquête par rapport aux dépenses sur la covid 19 (23/09/2020).** Plateforme présidée par Ernaivo Fanirisoa, le RMDM a apporté son point de vue par rapport à la situation dans le pays. Dans son communiqué, cette plateforme dénonce des « violations répétitives de la Constitution dans le pays ». Selon le RMDM, les abus ne manquent pas, entre autres : l'emprisonnement abusif de ceux qui sont dans le camp de l'opposition ainsi que du détournement de deniers publics. Aussi, elle exige la mise en place d'une commission d'enquête sur les dépenses engagées dans la lutte contre la covid 19. Cette plateforme recommande l'assainissement de la liste électorale avant l'organisation de tout scrutin dans les mois à venir, sans compter l'éclaircissement sur l'affaire des « doublons ».
- **Fernand Cello, journaliste a lancé un appel à l'endroit du Ministère de la Justice aux fins de contrôle au niveau des juridictions d'Ambovombe.** En effet, les justiciables se plaignent du regain de corruption dans cette localité et dans ce secteur (09/09/2020).

2.1.3 La qualité et le ton pris par les médias

Le ton pris par les médias est-il neutre, rassurant et incitant à la cohésion/ à l'entraide ou haineux et incitant aux conflits ?

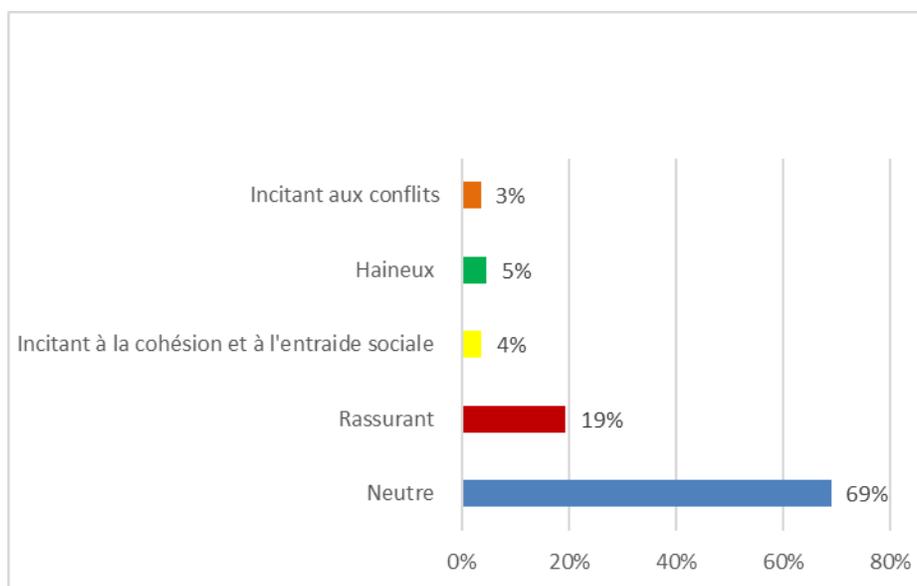


Figure 3 : Tons et qualités pris par les médias

Le professionnel des médias adopte un ton neutre et rassurant vis-à-vis du public (69 % et 19 %°). Les stations Tv et radios n'adoptent pas le même procédé dans la transmission d'informations au public. Le discours de ces professionnels diffère tant sur la qualité et le ton pris par le média pour informer la population. Par rapport au contexte sanitaire qui prévaut

actuellement, cette démarche du journaliste est louable et vivement encouragée à l'avenir même hors contexte de covid 19. Au cours de ce mois de septembre, les médias Tv et radios ont rapporté quelques actions d'entraide et d'incitation à la cohésion entre la population et les autorités. Un bel exemple a été relevé par les professionnels des médias lors d'une sensibilisation à l'hygiène faite par la police nationale au niveau du 1^{er} arrondissement. Il s'agit de descente réalisée dans les CSB (16/09/2020). En outre, les médias ont rapporté des actions de solidarité citoyenne entreprise par des éléments de la PN comme le paiement de repas, le raccompagnement à domicile et l'assistance des écoliers esseulés durant les épreuves du CEPE (01/09/2020). Ce sont de beaux exemples à intégrer par tout un chacun, que ce soit du côté des gouvernants ou des gouvernés.

2.1.4 La tentative de recouplement par le journaliste

Dans le cadre de son investigation, le journaliste a-t-il adopté une approche contradictoire, en recherchant l'avis de toutes les parties concernées ? En d'autres termes, y-a-t-il eu recouplement ?

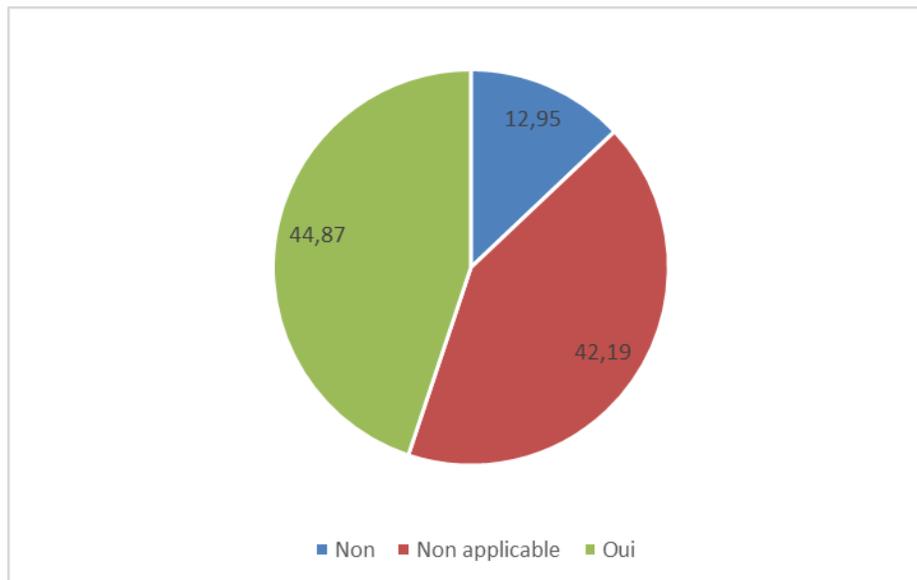


Figure 4 : Tentative de recouplement

Les données relevées font état d'une tentative de recouplement par le journaliste à hauteur de 44,87 %. Le recouplement est à la base de toute information fiable et de qualité. Il s'agit de savoir dans quelle mesure les médias Tv et radios ont tenté de recouper les informations reçues. Ainsi, il faut souligner que sur les données collectées, 44,87 % ont été recoupées par le journaliste. Ce résultat permet de dire que les médias essaient de recouper les informations avant toute communication au grand public. Néanmoins, le nombre d'informations non recoupées s'élèvent à 12,95 %, ce score reste important bien que peu représentatif dans le cadre de l'analyse.

2.1.5 Les sources d'informations

Quelles sont les sources d'informations des professionnels des médias ?

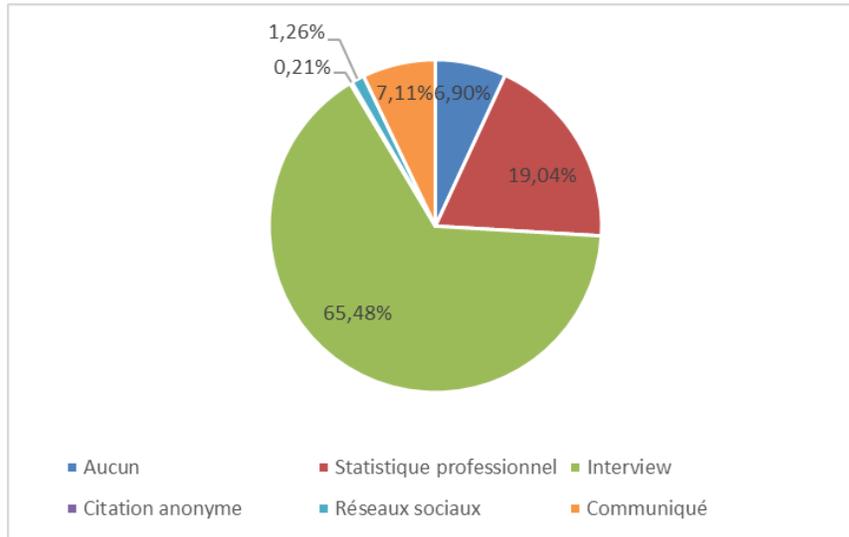


Figure 5 : Sources d'informations

L'interview constitue la principale source d'information des médias Tv et radios (65,48%). Ce résultat permet de dire que le journaliste privilégie davantage les interviews comme source d'informations par rapport aux autres sources possibles, la raison tient sans doute au fait que ces professionnels ont une préférence pour approcher directement les personnes concernées dans le cadre de leur investigation.

2.1.6 La catégorie de personnes interviewés

Quelles sont les catégories de personnes interviewées ?

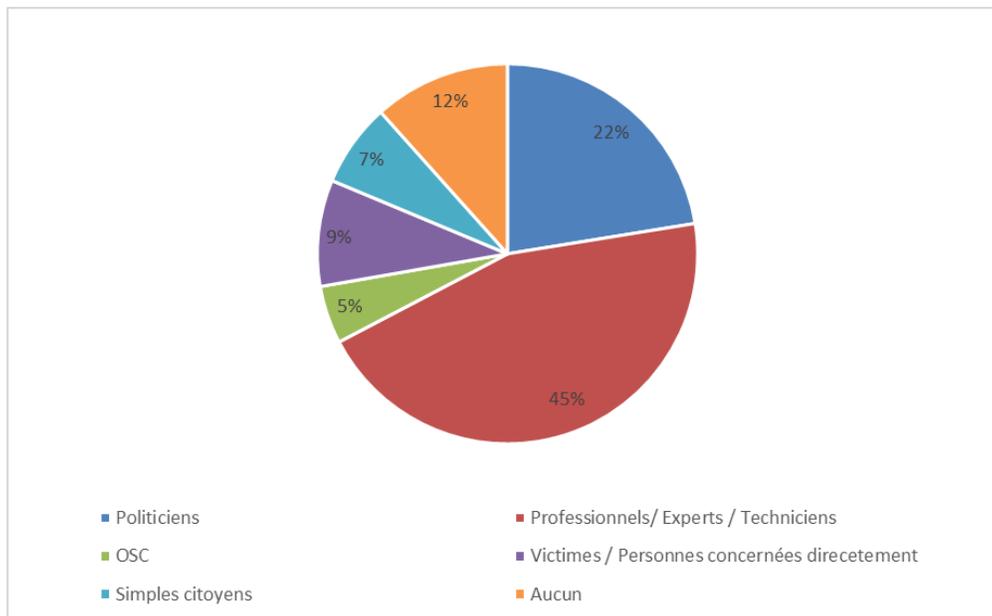


Figure 6 : Personnes interviewées

Les médias affichent une hésitation à interviewer les personnes issues des OSCs (5%). Ce chiffre est relativement bas étant donné que depuis l'entrée dans l'Etat d'urgence sanitaire, les OSCs n'ont pas manqué de multiplier les interpellations et actions revendiquant davantage de transparence, de redevabilité sociale dans la gestion de la lutte contre la COVID19. Ce constat est aussi la conséquence des médias détenus par les politiciens, ayant des affiliations ou tendances politiques qui généralement fournissent très peu d'opportunités aux autres acteurs d'exprimer des avis différents et diversifiés mais préfèrent faire croire aux citoyens « une seule vérité ». Quelles sont les alternatives dont disposent les OSCs et comment surmonter ce défi ?

2.1.7 Les tendances des discours des personnes interviewées

Les discours choisis par les personnes interviewées sont-ils axés sur les informations intéressant directement la pandémie ou induites par celle-ci ou ont trait à des autres sujets ?

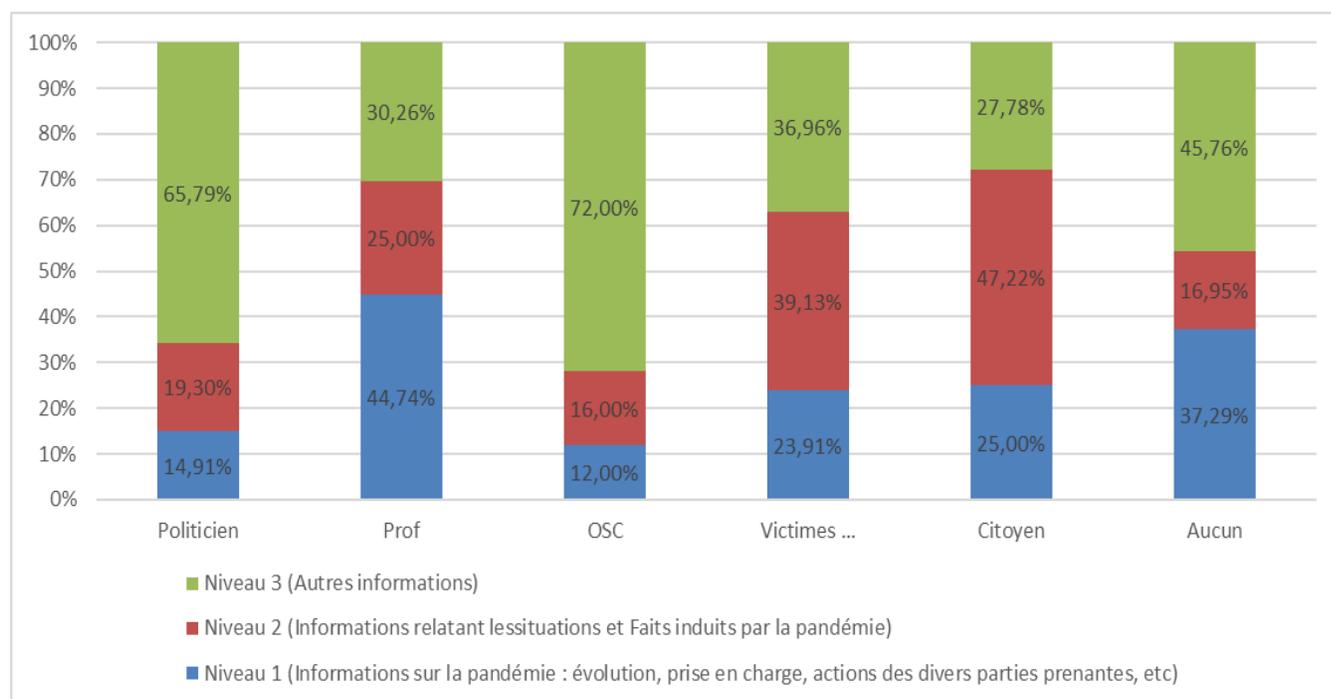


Figure 7 : Les tendances des discours des personnes interviewées

Sur les personnes interviewées, l'observation rapporte une tendance au discours politisé axé davantage sur les autres informations n'ayant pas trait directement ou indirectement à la pandémie.

Parmi les personnes interviewées, les plus marquants sont les suivants :

- **Le communiqué de STEF sur la gestion de la lutte contre la covid 19**
- **L'interpellation de l'EDUTEAM** sur les conséquences de la covid 19 sur le secteur éducation

- **L'intervention de STEF dans une station radio de la capitale sur divers thématiques de la lutte contre la covid 19** : dispositifs de signalement STEF, le Tosiko Fameno, Vatsy Tsinjo et le sosialim-bahoaka, collaboration avec la Commune Urbaine d'Antananarivo (CUA), etc (03/09/2020).
- **Celui de la présidente du Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité ou CSI (11/09/2020)** qui s'est prononcée sur les possibles conséquences de l'adoption du projet de loi modifiant les Pôles anti-corruption. Il s'agit entre autres d'une éventuelle réduction des investissements par les partenaires techniques et financiers.
- **Celui du Directeur Général des Impôts sur la fermeture de la société AAA à Antananarivo, Fianarantsoa, Antsirabe et Toamasina (14/09/2020)**. Le DGI, Germain, s'est exprimé sur la mise sous scellés de ces antennes de la société de l'ex-président Marc RAVALOMANANA. Il a indiqué que cette décision résulte d'irrégularités fiscales dont des impayés d'un montant de 170 millions d'Ariary. En outre, il ajoute que ce sont des mesures administratives n'ayant aucun dessous politique comme ce que laissent entendre certaines accusations tout en précisant que 22 autres sociétés ont fait l'objet de la même mesure depuis 2019.
- **Celui du porte-parole de la Ceni** qui a précisé qu'en application 81 de la loi fondamentale, les deux tiers des membres du Sénat sont élus et pour un tiers des membres nommés par le Président de la République. Par conséquent, 12 sénateurs seront élus par les grands électeurs ce 11 Décembre 2020, soit 2 Sénateurs pour chaque province. Les bureaux de vote seront au niveau des districts et non plus au niveau de chaque commune (11/08/2020).

2.1.8 La perception des actions des OSCs par le journaliste

Dans sa démarche, comment le professionnel des médias perçoit-il les actions des OSCs ?

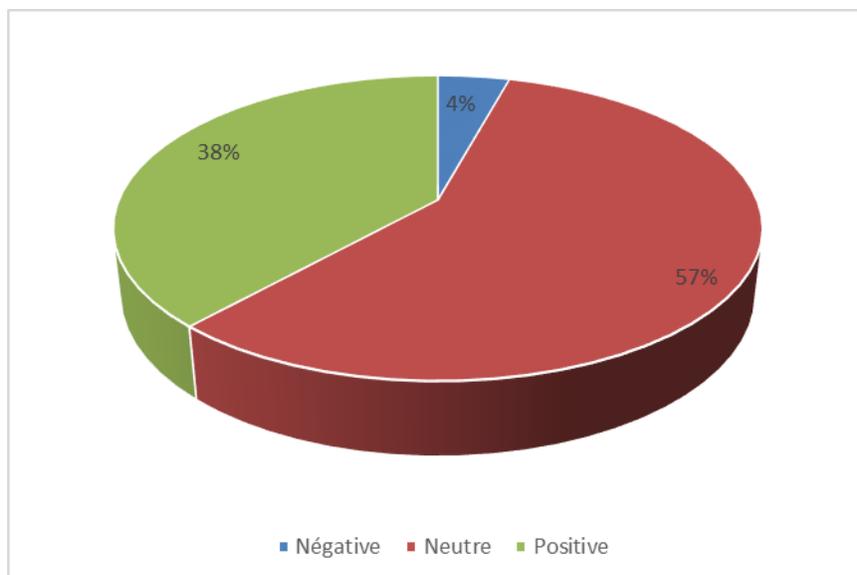


Figure 8 : Perception des actions des OSCs par le journaliste

Sur les informations traitées, les actions des OSCs sont plus ou moins perçues positivement par les médias (38 %). Malgré un faible traitement des actions des OSCs par les journalistes, les médias Tv et radios ont rapporté de façon positive les initiatives menées par les OSCs.

Il est à noter que ces faits ont été transmis par des professionnels des médias autres que publics. A titre de rappel, la Constitution de la IV^{ème} République de Madagascar consacre le droit à l'information en son article 11 : « *Tout individu a droit à l'information. L'information sous toutes ses formes n'est soumise à aucune contrainte préalable, sauf celle portant atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs...* ». Cette disposition constitutionnelle tire son fondement de la déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) qui dispose en son article 19 : « *Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit* ». Madagascar a fait sienne cet instrument du droit international. Par conséquent, chaque citoyen a le droit d'être informé tant par les médias publics que privé à travers une démarche équitable et égalitaire.

2.1.9 La présence de message de sensibilisation aux gestes barrières

Les informations transmises au public font-elles état de message de sensibilisation aux gestes barrières ?

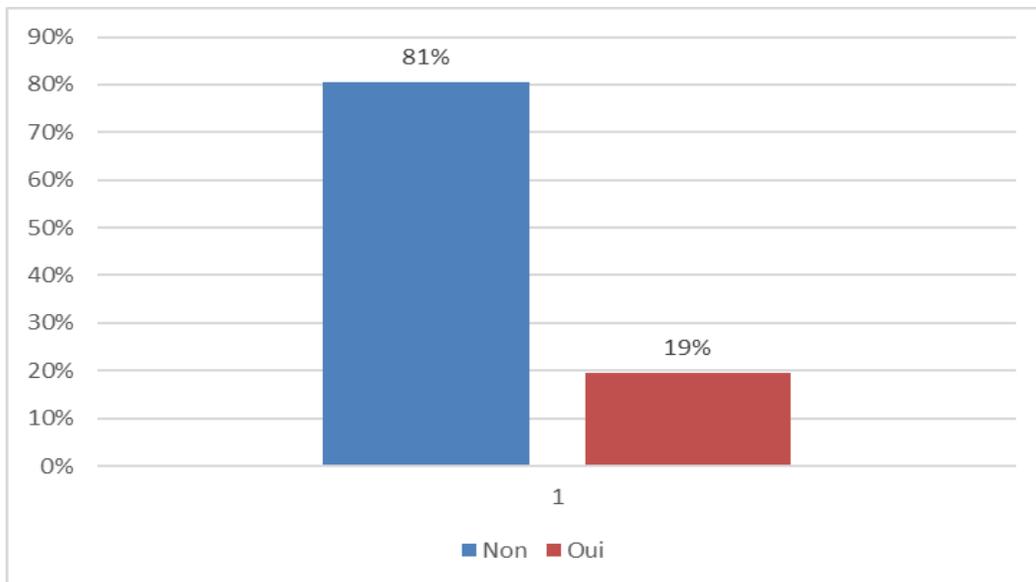


Figure 9 : Présence de message de sensibilisation aux gestes barrières

Les informations traitées font état d'une faible sensibilisation aux gestes barrières (19%). Il est intéressant de voir que même en période d'Etat d'urgence sanitaire, les messages de sensibilisation aux gestes barrières sont relativement faibles sur l'ensemble des informations traitées. A titre indicatif, le respect des gestes barrières a été relégué au second plan dans la distribution des aides sociales, pour ne citer que les récents événements dans le district d'Atsimondrano (01/09/2020). Cette localité a lancé officiellement la distribution du Vatsy Tsinjo pour sa population. A cette occasion, il a été constaté que le respect des mesures sanitaires a été absent aussi bien du côté des autorités que de la population : port de masque obligatoire, la distanciation d'un (1) mètre et l'interdiction de rassembler plus de 50 personnes. Un autre cas de manque de sensibilisation aux gestes barrières a pu être relevé lors de la distribution de Vatsy Tsinjo dans le fokontany d'Ambohipo (04/09/2020). Celle-ci a failli tourner à la manifestation car des ménages qui ne figurent pas sur la liste des bénéficiaires avaient reçu des tickets, alors ceux qui s'y trouvent n'ont pas reçu les leurs. Un mécontentement est donc apparu au sein de la foule, les FDS ont dû intervenir pour disperser les attroupements sur le parking d'Ambohipo. Ces faits invitent aussi bien les responsables étatiques, non-étatiques et la population à sensibiliser sur le respect des mesures sanitaires.

2.1.10 Formats de la couverture ventilés par média

Par rapport au format choisi (reportage, off plateau, interview balancée), quelle catégorie de sujet se trouve au sommet de la hiérarchie pour le journaliste ?

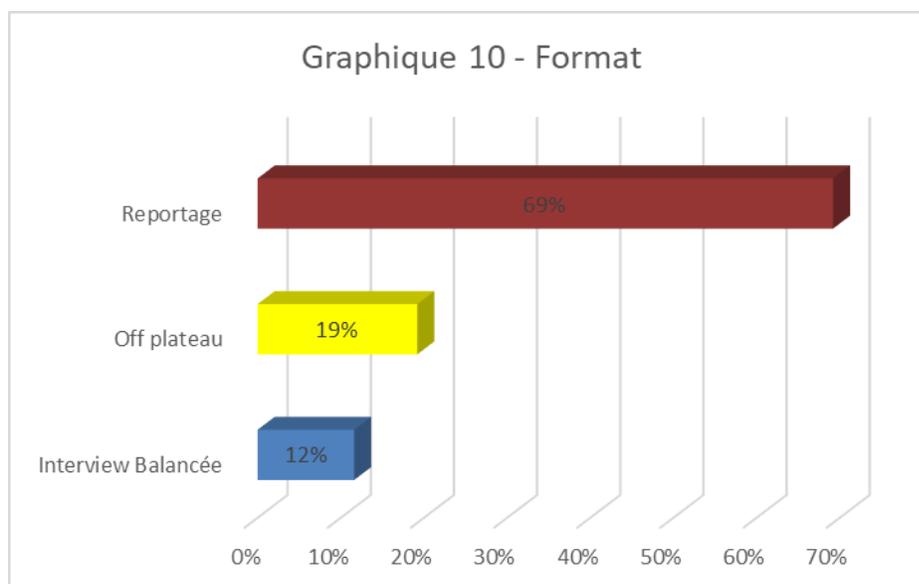


Figure 10 : Formats de la couverture ventilés par les médias

Le format « reportage » est privilégié par le professionnel des médias dans sa transmission des informations au public (69 %). Il s'agit de donner des renseignements sur le format choisi par le journaliste comme canal de transmission des informations au public. Il nous permet de cerner la hiérarchie de sujets pour le journaliste, au sommet se trouve le format reportage avec un score de 69 %, suivi par les Off Plateau à hauteur de 19 % et enfin par l'interview équilibrée qui se chiffre à 12 %.

3 Les Thèmes clés du mois

Depuis le début de la pandémie à Madagascar, quelques sujets clés ont animé les médias Tv et radios. Cette rubrique entend exposer brièvement les impératifs à connaître sur ces quelques sujets « brûlants » dans la société. Dans ce monitoring du mois de septembre 2020, les thèmes choisis tournent autour de la gratuité de l'enseignement, principal souci des parents et élèves durant ces derniers mois, le contrôle de constitutionnalité de la loi 2020-006 portant modification de certaines dispositions de la loi 2016-029 du 24 août 2016 portant code de la communication médiatisée, l'Élection sénatoriale annoncée courant du mois et la notion de garde à vue, qui a été assez employé par les forces de l'ordre, pendant cette période d'urgence sanitaire afin de faire respecter les mesures sanitaires édictées par l'Etat central.

3.1 La gratuité de l'enseignement

Le Ministère de l'Éducation Nationale a annoncé ce mois-ci la gratuité de l'enseignement dans tous les établissements scolaires publics (11/09/2020). Une décision qui devrait être bien accueillie par la plupart des ménages dont les finances ont été mises à mal par la longue période de confinement. Très souvent évoquée, la question de la gratuité reste encore un paysage méconnu par bon nombre de citoyens du pays. Aussi, sans prétendre fournir les éléments exhaustifs de cette thématique, la présente analyse se propose d'en examiner les contours.

Le fondement de la gratuité

Le droit à l'éducation est un droit fondamental reconnu par divers instruments internationaux dont la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948¹ (DUDH), le Pacte International relatifs aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels² (PIDESC) ainsi que la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples³ (CADHP). La Constitution de Madagascar reconnaît la nécessité d'un enseignement public, gratuit, accessible à tous et obligatoire pour l'enseignement primaire⁴. L'idée était de favoriser une scolarisation accrue des élèves à partir de l'enseignement primaire afin de lutter contre l'analphabétisation et faciliter son insertion sociale.

La gratuite de l'enseignement ?

A ce jour, l'effectivité de cette disposition constitutionnelle est sujette à de vives critiques pour divers motifs. Selon des statistiques données par l'Unicef, 1,4 millions d'enfants âgés de 6 à 10 ans ne sont pas scolarisés. Les données sur le taux d'achèvement du primaire (TAP) suggèrent qu'en 2013-2014, sur 100 élèves entrés au primaire, seuls 69 parviennent à la cinquième année. Les parents d'élèves continuent de payer des frais d'inscription au niveau des Ecoles Primaires Publiques et participent au paiement des cotisations dans la prise en charge des maîtres FRAM. Selon l'INSTAT, 20% des ménages s'endettent pour financer les frais de scolarité. Force est de constater que la gratuité de l'enseignement primaire reste purement théorique.

Les obstacles à la gratuité de l'enseignement

La hausse prévisible de l'effectif des élèves, l'insuffisance et la mauvaise qualité des infrastructures, le nombre insuffisant d'enseignants, le faible niveau de certains des ENF, le manque de moyens financiers, la non opérationnalisation de l'ensemble des FEFPI, le manque de transparence des caisses écoles.

3.2 Thème 2 – La HCC déclare non conforme à la constitution l'article 7 de la loi modifiant la loi portant code la communication médiatisée

Dans sa décision n°13-HCC/D3 du 31 août 2020 relative à la loi n°2020-006 portant modification de certaines dispositions de la loi n°2016-029 du 24 août 2016 portant Code de la communication médiatisée, la HCC déclare non conforme à la Constitution le dernier alinéa de l'article 7 nouveau de ladite loi. Cet article dispose que : « Toutefois, est interdite la publication des débats à huit clos, des rapports ou tout autre document tenus ou établis au sein des institutions de la République ». D'après la Cour, cet article serait non conforme aux articles 11 et 77 de la Constitution du 11 décembre 2010. Les principaux moyens soulevés par la Cour d'Ambohidahy sont les suivants :

¹ Article 26 DUDH

² Article 13 PIDESC

³ Article 17 CADHP

⁴ Article 24 Constitution de la République de Madagascar du 11 décembre 2010

- Le droit à l'information est un droit reconnu tant sur le plan interne (art. 11 de la Constitution de la IVème République) que régional (art. 9 de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ou CADHP).
- Ce droit recouvre deux droits indissociables : celui d'informer c'est-à-dire de produire des informations et celui d'être informé c'est-à-dire de disposer de ces informations. Que l'effectivité de ces droits suppose que soient garantis les moyens de les exercer.
- Le droit à l'information est un droit à la publicité de l'information. Cela implique la levée des secrets et entraves qui privent les citoyens des informations d'intérêt public qu'elles soient gouvernementales, administratives ou économiques ; que le secret des affaires publiques ou privées ne peut en aucun cas être opposé au journaliste que par exception en vertu de motifs clairement exprimés.
- Selon la Cour, le huit clos ne pourrait être utilisé que dans des circonstances exceptionnelles, comme advenant le cas où la sécurité de l'Etat serait compromise.

En résumé, tous les documents administratifs, gouvernementaux et économiques sont accessibles aux publics.

3.3 Thème 3 - Election sénatoriale

Annnonce de la date des prochaines élections sénatoriales

La date des prochaines élections sénatoriales est désormais connue, il s'agit du 11 décembre prochain. La Commission Nationale Indépendante (Ceni) a proposé cette date pour la tenue des prochaines sénatoriales (08/09/2020). Elle a tenu une Assemblée Générale à Alarobia le 8 septembre dernier. A l'issue de la session, les membres de l'organe de gestion électoral ont convenu de la date du 11 décembre pour l'organisation des prochaines élections des sénateurs de Madagascar. Cette proposition a été transmise au gouvernement avant d'être retenu. Celle-ci a par la suite convoqué les électeurs. La Ceni a indiqué que la liste provisoire des grands électeurs est achevée, il ne reste plus qu'à procéder à quelques modifications.

Application des textes en vigueur selon le MID

Pour beaucoup d'observateurs, cette date serait « précipitée ». Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation (MID), Tianarivelo Razafimahefa s'est exprimé en rétorquant que la tenue des sénatoriales n'est que l'application des textes en vigueur, entre autres, l'ordonnance 2019-006 qui dispose que : « Les élections sénatoriales doivent se tenir juste après les communales ». En appui à son argumentaire, le MID précise que la date d'expiration du mandat du Sénat actuel était connue dès les dernières sénatoriales de 2015. Ainsi, comme il est admis que la politique n'aime pas le vide, ces élections sont incontournables pour le pays. En ce qui concerne l'absence de certains grands électeurs, il explique que certaines communes doivent encore attendre la décision du Conseil d'Etat et du Tribunal administratif mais les élections se tiendront avec ceux

déjà en place. Par rapport au budget électoral, le MID assure que l'Etat est déjà prêt et que la Ceni effectue déjà les comptes. La loi de finances a déjà prévu près de 24 milliards d'ariary pour les sénatoriales et le référendum (10/09/2020).

Des contestations sur la caution fixée et le décret de convocation des électeurs

A noter que le gouvernement a fixé le montant de la caution par liste de candidats à 15 millions d'Ariary (75 millions de Fmg). Les modalités de remboursement et de versement ont également été fixées. Cette somme sert de contribution pour l'élaboration des bulletins de vote. L'Observatoire Safidy s'est prononcé sur ce montant qu'elle juge élevé et hors des possibilités des candidats n'appartenant au parti au pouvoir. Il convient de souligner que ce montant est trois fois supérieur à celui de l'année dernière (10/09/2020).

S'agissant du décret de convocation des électeurs en vue des sénatoriales, la KMF-CNOE en demande l'annulation. Le comité national d'observation des élections critique la constitution du collège électoral qui va élire les nouveaux sénateurs. Dans un communiqué en date du 08 septembre 2020, le CNOE soutient que les autres communes, dont les élections des dirigeants n'ont pas encore été bouclées en raison de l'annulation du scrutin ou des dossiers de contentieux toujours en instance, doivent prendre part à ces élections sénatoriales. En effet, le KMF-CNOE estime qu'il faut d'abord régler les élections pendantes avant l'organisation des sénatoriales.

L'opposition menace de boycotter ce rendez-vous électoral

Le HVM et le TIM pourrait être absents aux prochaines élections sénatoriales. Pour cause, ces partis d'opposition réclament le respect de la loi dans la constitution du collège électoral. Pour le président du sénat, Rivo Rakotovo : « il importe de clarifier les règles de jeu pour que le processus soit conforme à la loi ». Sur la participation du HVM au scrutin du 11 décembre, il précise que : « ce serait illogique de dénoncer l'illégalité d'un processus et ensuite, y prendre part ». Quant à Olga Ramalason, elle indique que son parti doit encore se réunir avant toute annonce. A titre de rappel, l'article 80 de la loi organique relative au sénat et aux élections des sénateurs datant de 2015 prévoit que le collège électoral comprend : les maires et conseillers municipaux ou communaux, les chefs de région et conseillers régionaux ainsi que les chefs de province et les conseillers provinciaux. Faute d'élus régionaux et provinciaux, le TIM et le HVM estiment que les élections sénatoriales doivent se tenir après les élections provinciales et régionales (15/09/2020).

3.4 Thème 4 - La garde à vue

Depuis le mois de juillet dernier, les FDS ont eu recours à la garde à vue contre les contrevenants et récalcitrants aux mesures sanitaires en vigueur. Dans ce volet, il sera question de cette notion, plus exactement de son examen. Que faut-il entendre par garde à vue ? Quel est son domaine d'application ? Quelle est sa durée légale ? Quand est-ce qu'elle débute et prend fin ? Quid de la garde à vue de l'enfant ? Quels sont les droits du gardé à vue ? Dans les développements qui vont suivre, il sera question de répondre à ces différentes problématiques.

Notion de garde à vue

La garde à vue est une mesure de contrainte exercée par un agent de l'autorité publique, par laquelle l'intéressé est, contre son gré, maintenu à la disposition des enquêteurs pour une durée de 48 heures et ce pour les nécessités de l'enquête.

Domaine de la garde à vue

Deux catégories de personnes peuvent être placées en garde à vue

- Les suspects
- Les témoins

Délai

La Police Judiciaire est autorisée à garder une personne à vue pendant 48 heures non compris les dimanches et jours fériés et les samedis après-midi.

A noter que ce délai peut faire l'objet de prolongation suivant plusieurs situations distinguées par la loi et dont il ne sera pas question dans la présente étude.

Début et Fin de la garde à vue

La garde à vue débute :

- Avec l'arrestation quand l'individu est appréhendé en état de flagrance ;
- Ou avec l'ordre de ne pas s'éloigner du lieu de l'infraction ou de rester à la disposition de la police pour vérification d'identité ;
- Ou avec la présentation à l'OPJ, du témoin contraint de se présenter par la force publique
- Ou enfin, avec le début de l'audition pour le témoin qui a comparu librement et qu'on retient

Passé le délai de principe, la personne en garde à vue doit être relâchée ou conduite devant le magistrat du ministère public.

Garde à vue de l'enfant

- L'enfant de moins de 13 ans ne peut être gardé à vue
- Pour les enfants de plus de 13 ans : il faut une infraction grave ou nécessitant le maintien en surveillance de l'enfant
- La garde à vue n'est admissible que dans l'un des cas énumérés à l'article 35 de la loi n° 2016-018
- La garde à vue ne peut dépasser 24 heures, les modalités de la fin de la garde à vue sont précisées aux articles 36 al.1 et 2, et 38 al.2 de la loi n° 2016-018. Ce délai peut être prolongé d'1 jour par 25 km sans pouvoir dépasser 12 jours
- Les informations relatives à la mise en œuvre de la garde à vue doivent être communiquées immédiatement au Parquet et à la famille

Les droits des personnes en garde à vue

- La personne gardée à vue doit être informé sur ses droits

- Le droit à l'information d'un proche, de l'employeur ou de l'autorité consulaire
- Le droit d'être assisté d'un avocat